

Réf : TEC/GD/PH/CS/2023 - 22358

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION D'ESPACE PUBLIC

VU la demande en date du 26 septembre 2023 de l'entreprise CAMPISTRON RENOVATION, représentée par M. CAMPISTRON, demeurant Chemin des Vignes – 09500 RIEUCROS
demande l'**AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**
TROTTOIR DEVANT LE 4 PLACE DE LA COUSQUILLE :



POUR LA POSE D'UNE BENNE

du MARDI 10 OCTOBRE 2023 au LUNDI 16 OCTOBRE 2023 inclus

VU Le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le règlement général de voirie du 20/01/2000 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,

VU L'arrêté du Maire portant délégation d'une partie de ses fonctions à Monsieur Guy DESBONNET,

VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Autorisation.

L'entreprise CAMPISTRON RENOVATION est autorisée à utiliser l'espace public (trottoir au niveau du 4 Place de la Cousquille) énoncé dans sa demande et conformément au plan ci-joint.

A charge pour l'entreprise CAMPISTRON RENOVATION de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 – Prescriptions techniques particulières.

- Faire un état des lieux avant et après travaux,
- Respecter l'emprise de l'intervention suivant plan joint,
- Baliser efficacement les abords du chantier et le maintenir par le biais de panneaux temporaires à l'attention des piétons,
- Préserver les barrières de voirie, ainsi que les panneaux de signalisation et feux tricolores de tout incident,
- Nettoyer les abords en fin de chantier.



ARTICLE 3 – Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Fait à ESCALQUENS, Le 26 octobre 2023.

Pour le Maire et par délégation
en référence à l'arrêté N°: 2021-195 du 19/10/2021
L'Adjoint au Maire
Guy DESBONNET



DIFFUSIONS : - Le bénéficiaire pour attribution,
- La Commune d'Escalquens pour attribution.



**INSTALLATION D'UNE BENNE
4 PLACE DE LA COUSQUILLE**

du MARDI 10 OCTOBRE 2023 au LUNDI 16 OCTOBRE 2023 inclus

